



VISCOSITY TUTELA Hydraulic Fluid 32

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

Date d'émission: 08/15/2019 Date de révision: 12/08/2020 Version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : VISCOSITY TUTELA Hydraulic Fluid 32

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Lubrifiant.
Restrictions d'emploi : Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Viscosity Oil Company
600 H Joliet Road
Willowbrook, IL 60527
T 630-850-4000 - F 630-850-4022

Importateur

Viscosity Oil Company
1918 Boul.Saint-Regis
Dorval, QC H9P 1H6 - Canada

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : (800) 424-9300
CHEMTREC (24 HOURS)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS US

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS US

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS)

Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

| Nom | Identificateur de produit | % (w/w) | Classification GHS US |
|--|---------------------------|---------|-----------------------|
| Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic (DMSO < 3%) | (N° CAS) 64742-54-7 | 30 - 40 | Asp. Tox. 1, H304 |

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau : Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à grande eau.
Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : L'inhalation de vapeurs peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau, en cas de contact prolongé ou répété.

VISCOSITY TUTELA Hydraulic Fluid 32

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone. Poudre sèche.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Protection en cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter des gants appropriés.

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter des gants appropriés.

Procédures d'urgence : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Ne pas laisser de petites fuites ou pertes s'accumuler sur les surfaces de marche. Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

Procédés de nettoyage : Absorber et / ou contenir le déversement avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Section 8: équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Produits incompatibles : Oxydants forts.

Matières incompatibles : Sources de chaleur.

Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| VISCOSITY TUTELA Hydraulic Fluid 32 | | |
|-------------------------------------|--------------------------------|------------------------------|
| ACGIH | ACGIH TWA (mg/m ³) | 5 mg/m ³ oil mist |

VISCOSITY TUTELA Hydraulic Fluid 32

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

| VISCOSITY TUTELA Hydraulic Fluid 32 | | |
|---|---------------------------------|-------------------------------|
| ACGIH | ACGIH STEL (mg/m ³) | 10 mg/m ³ oil mist |
| Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic (DMSO < 3%) (64742-54-7) | | |
| ACGIH | ACGIH TWA (mg/m ³) | 5 mg/m ³ |
| ACGIH | ACGIH STEL (mg/m ³) | 10 mg/m ³ |
| OSHA | OSHA PEL (TWA) [1] | 5 mg/m ³ |

8.2. Contrôles de l'exposition

| | |
|---|--|
| Contrôles techniques appropriés | : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. |
| Équipement de protection individuelle | : Éviter toute exposition inutile. |
| Protection des mains | : Porter des gants appropriés. |
| Protection oculaire | : En cas d'éclaboussures ou des aérosols: des lunettes de protection. |
| Protection des voies respiratoires | : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. NIOSH. Respirateur agréé. |
| Contrôle de l'exposition de l'environnement | : Empêcher toute fuite ou déversement. Empêcher tout ruissellement d'eau contaminée. |
| Autres informations | : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|---------------------------------|
| État physique | : Liquide |
| Couleur | : jaune clair |
| Odeur | : pétrole |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation | : -40 °C |
| Point d'ébullition | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair | : 180 °C |
| Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : 0,87 |
| Solubilité | : Aucune donnée disponible |
| Log Pow | : Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : 32 mm ² /s @ 40 °C |
| Viscosité, dynamique | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

VISCOSITY TUTELA Hydraulic Fluid 32

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives. hydrocarbures. Oxydes de carbone (CO, CO₂). Oxydes d'azote. Oxydes de phosphore. Oxydes de soufre.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Voies d'exposition possibles : Inhalation; Contact avec la peau et les yeux

Toxicité aiguë : Non classé

| Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic (DMSO < 3%) (64742-54-7) | |
|---|----------------|
| DL50 orale rat | > 5000 mg/kg |
| DL50 cutanée lapin | > 2000 mg/kg |
| CL50 Inhalation - Rat | > 5,53 mg/l/4h |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Symptômes/effets après inhalation : L'inhalation de vapeurs peut irriter les voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau, en cas de contact prolongé ou répété.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

| Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic (DMSO < 3%) (64742-54-7) | |
|---|--------------|
| EC50 crustacea | > 10000 mg/l |

12.2. Persistance et dégradabilité

| VISCOSITY TUTELA Hydraulic Fluid 32 | |
|-------------------------------------|---|
| Persistance et dégradabilité | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Autres effets néfastes

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

VISCOSITY TUTELA Hydraulic Fluid 32

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Département des transports (DOT)

Conformément aux exigences du DOT

Non réglementé.

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non réglementé.

Transport maritime

Non réglementé.

Transport aérien

Non réglementé.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

Tous les composants de ce produit sont enregistrés, ou exempts d'enregistrement, dans l'inventaire de la Loi américaine de l'Agence de Protection de l'Environnement sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

15.2. Réglementations internationales

CANADA

Distillates (pétroleum), hydrotreated heavy paraffinic (DMSO < 3%) (64742-54-7)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

Réglementations UE

Distillates (pétroleum), hydrotreated heavy paraffinic (DMSO < 3%) (64742-54-7)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Directives nationales

Distillates (pétroleum), hydrotreated heavy paraffinic (DMSO < 3%) (64742-54-7)

Coté sur l'AICS (inventaire australien des substances chimiques)
Coté sur Inventory of Existing Chemical Substances (IECSC)
Coté sur les ENCS du Japon (substances chimiques existantes et nouvelles) inventaire
Inscrit sur l'inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)
Coté sur Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)
Coté sur New Zealand - Inventory of Chemicals (NZIoC)
Répertorié dans la Liste coréenne des produits chimiques existants (KECL)

15.3. Réglementations des Etats - USA

⚠ ATTENTION: Ce produit peut vous exposer à Benzene, qui est connu dans l'État de Californie pour provoquer le cancer, des anomalies congénitales ou d'autres problèmes de reproduction. Pour plus d'informations, visitez www.P65Warnings.ca.gov.

| Composant | Cancérogénicité | Toxicité pour le développement | Toxicité pour la reproduction mâle | Toxicité pour la reproduction femelle | No significance risk level (NSRL) | Doses maximales admissibles (MADL) |
|--------------------------|-----------------|--------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|--|--|
| Benzene(71-43-2) | X | X | X | | 6,4 µg/day (oral); 13 µg/day (inhalation) | 24 µg/day (oral); 49 µg/day (inhalation) |
| Toluene(108-88-3) | | X | | | | 7000 µg/day |
| Ethyl acrylate(140-88-5) | X | | | | | |

VISCOSITY TUTELA Hydraulic Fluid 32

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision : 12/08/2020

Sources des données : ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists). European Chemicals Agency (ECHA) C&L Inventory database. Accessed at <http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database>. Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition. National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition. Guide NIOSH de santé au travail pour les substances chimiques - Vol. II, Septembre 1978. OSHA 29CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard. TSCA Chemical Substance Inventory. Accessed at <http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html>.

Autres informations : Aucun(e).

Textes complet des phrases H:

| | |
|------|---|
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
|------|---|

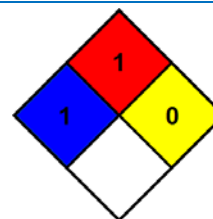
Abréviations et acronymes:

| | |
|--|--|
| | CAS (Chemical Abstracts Service) number. |
| | CFR: Réglementations États-Unis |
| | CLP: Classification, étiquetage, emballage. |
| | GHS: Système général harmonisé (de classification et d'étiquetage des produits chimiques). |
| | OSHA: Occupational Safety & Health Administration |
| | TSCA: Toxic Substances Control Act |

Danger pour la santé NFPA : 1 - Matériaux qui, dans des conditions d'urgence, peuvent causer une irritation importante.

Danger d'incendie NFPA : 1 - Matériaux qui doivent être préchauffés avant qu'ils puissent prendre feu.

Réactivité NFPA : 0 - Matériaux qui d'eux-mêmes sont normalement stables, même en cas de feu.



Indications de changement:

Identificateur de produit.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit